

## **INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ECOLES SITUEES DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'EVRON**

### **PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

**100% des transports + 0,80€enfant/séance**

### **Procédure à suivre :**

- 1) La communauté de communes procède aux réservations des cars, puis au paiement des transporteurs.
- 2) Après les séances, le cinéma d'Évron vous envoie une facture sur la base de 2 €/élève/séance. Vous réglez vous-mêmes cette facture, la communauté de communes réglant de son côté le complément de 0,80 €/élève.

### **Consigne à respecter, SVP :**

Ne modifiez pas seuls un horaire de rendez-vous avec le transporteur. Passez par les services de la communauté de communes pour toute demande en ce sens.